

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017**

NOTE DE SYNTHÈSE ET RAPPORT DE PRÉSENTATION

Ce budget annexe des transports publics urbains présente, une fois comptabilisés les restes à réaliser de l'exercice 2017 d'un montant de 390 000 €, un excédent global de 255 196,39 €.

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement de la navette municipale et des cars scolaires.

Depuis 2015, ce service redevenu payant est à nouveau assujéti au régime de la TVA, ce qui lui permet de la récupérer auprès des services fiscaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à la somme de 281 688,17 € en dépenses et à la somme de 533 330 € en recettes. L'excédent de cette section est donc de 251 641,83 €.

A. Dépenses :

⇒ Les charges générales s'élèvent à 74 929,84 €. Elles comprennent les frais de fonctionnement des véhicules (frais d'entretien, carburant, assurances, ...) et le remboursement des frais de gestion à la commune pour 16 263,53 €.

⇒ La dépense la plus importante est constituée par les charges de personnel pour 171 878,84 € dont 16 003,50 € de remboursement de frais de personnel communal (après restructuration, ce budget fonctionne avec 4 agents).

⇒ La participation communale au Conseil Départemental s'établit à 5 029,09 € pour l'exercice scolaire 2016/2017.

⇒ Le montant des amortissements s'établit à 29 850,40 €.

B. Recettes :

⇒ L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2016 s'est établi à 212 484,16 €.

⇒ Les cartes de transport pour les cartes scolaires pour 1 454,91 €.

⇒ Les redevances de transport pour la navette pour 3 266,34 €.

⇒ En recettes de fonctionnement, est encaissée la participation financière du Conseil Départemental au titre du fonctionnement des cars scolaires pour une valeur de 47 640,58 €.

⇒ Les autres produits de gestion courante se sont établis à 592,54 € (cotisations salariales sur les chèques déjeuner).

⇒ Les autres produits exceptionnels pour 4 536,47 € (remboursement de sinistres).

⇒ L'amortissement des subventions d'équipement s'est établi à 13 355 €.

⇒ Enfin, ce budget annexe a bénéficié d'une subvention d'exploitation du budget principal de la commune de 250 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit en dépenses à 13 355 € et en recettes à 406 909,56 €. Cette section présente donc un excédent de 393 554,56 €. Une fois retranchés les restes à réaliser de 390 000 €, la section présente un excédent de 3 554,56 €.

A. Dépenses :

⇒ L'amortissement des subventions d'équipement pour 13 355 €.

⇒ Les restes à réaliser s'établissent à 390 000 €, dont :

- 170 000 € pour l'acquisition de la navette,
- 200 000 € pour l'acquisition de cars,
- 8 000 € pour l'acquisition de mobilier urbain pour abris bus,
- 12 000 € pour l'aménagement d'arrêts de bus.

B. Recettes :

Les recettes de l'exercice 2017 sont constituées par :

- l'excédent d'investissement 2016 d'un montant de 377 059,16 €,
- la dotation aux amortissements d'une valeur de 29 850,14 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission « Travaux - Finances -Administration générale » en date du 28 mars 2018,

1. DE DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe des transports publics urbains, tel qu'il est explicité dans le document joint ;

2. D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2017 des transports publics urbains, dont la balance s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	533 330,00 €
Dépenses	281 688,17 €
Résultat de la section de fonctionnement : excédent (A)	251 641,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	406 909,56 €
Dépenses	13 355,00 €
Solde d'exécution : excédent (B)	393 554,56 €
Restes à recouvrer 2017	0 €
Restes à réaliser 2017	- 390 000,00 €
Besoin de financement (C)	- 390 000,00 €
Résultat global de clôture : excédent final (A+B-C)	255 196,39 €

